

2015 CHIFFRES CLÉS

des entreprises d'insertion
Bretagne



la fédération
des entreprises
d'insertion
BRETAGNE

Efficacité économique,
finalité sociale

El moyenne

59% d'intensité d'insertion*



- > 26 ETP en moyenne dont 15 ETP d'insertion
- > 1 053 K€ de chiffre d'affaires moyen
- > 157 K€ d'aide aux postes de l'Etat

Qu'est-ce qu'une EI ?

Au-delà de sa vocation économique, l'entreprise d'insertion porte un projet social favorisant l'accès à l'emploi des personnes en difficulté sociale et professionnelle. Comme toute entreprise classique, elle exerce son activité aux conditions du marché et ses ressources proviennent à plus de 82% de la commercialisation des biens et des services qu'elle produit. Les salariés en parcours d'insertion qu'elle accompagne sont recrutés pour une durée de 2 ans maximum, en contrat à durée déterminée d'insertion, en majorité à temps plein.



* Intensité d'insertion = $\frac{\text{équivalents temps plein d'insertion}}{\text{équivalents temps plein globaux}}$



La preuve de leur impact territorial

Avec 58 M€ de chiffre d'affaires cumulé, 40 M€ de masse salariale redistribuée et 7,3 M€ de financements de l'Etat, les entreprises d'insertion participent activement à la création et redistribution de richesses dans les territoires, au bénéfice, en premier lieu, des personnes en parcours d'insertion qu'elles salarient et accompagnent. Par la création d'emplois et d'activités nouvelles qu'elles développent afin de répondre à des besoins non pourvus sur les territoires, elles démontrent que leur modèle est une solution efficace pour lutter contre le chômage et l'exclusion, à l'heure où plus de 10% de la population active française est sans emploi.



ETTI moyenne

89% d'intensité d'insertion*



- > 40 ETP en moyenne dont 36 ETP d'insertion
- > 1 133 K€ de chiffre d'affaires moyen
- > 152 K€ d'aide aux postes de l'Etat

Qu'est-ce qu'une ETTI ?

L'entreprise de travail temporaire d'insertion propose des missions à des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Elle évolue dans le cadre réglementaire du travail temporaire et assure plus de 85% de ses ressources par son chiffre d'affaires. Comme dans l'intérim classique, les salariés en parcours d'insertion sont mis à disposition d'entreprises clientes. Parallèlement, ils bénéficient d'un accompagnement socioprofessionnel individualisé.

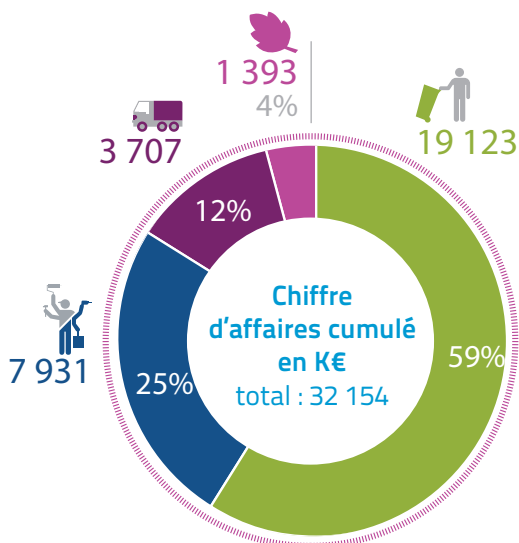
La preuve d'un modèle économique efficace

Les entreprises d'insertion bretonnes, tous secteurs d'activités confondus, enregistrent une croissance de plus de 20% de leur chiffre d'affaires, par rapport à 2013. Cependant ce chiffre est à nuancer par un nombre d'adhérents croissant.

Aussi, en neutralisant les chiffres liés à l'augmentation du nombre d'adhérents, on constate à nombre d'adhérents constant une augmentation de 8% de chiffre d'affaires soit 2 millions d'Euros. Cette croissance concerne notamment le secteur d'activité de l'intérim: + 11% du chiffre d'affaires et le secteur des déchets: + 9%.

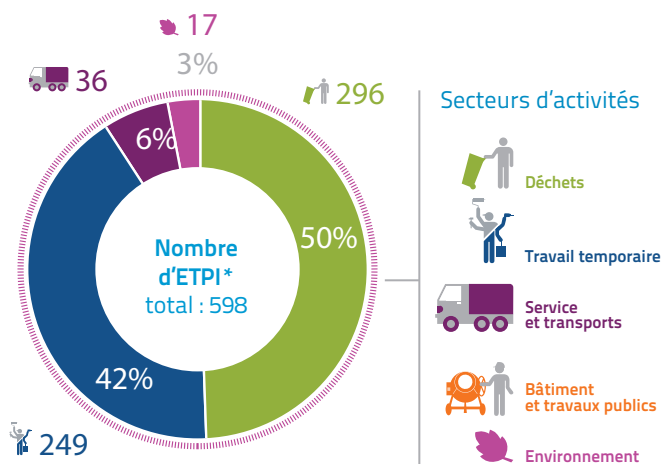
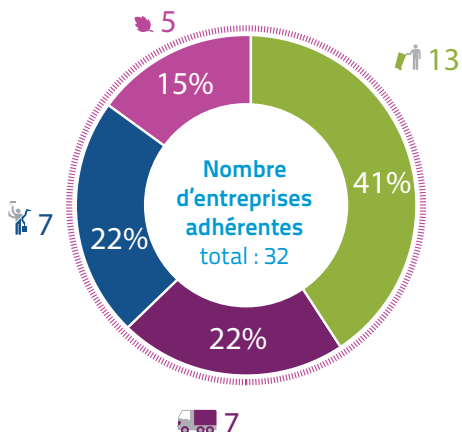
L'emploi dans les entreprises d'insertion bretonnes (à nombre d'adhérents constant), augmente de 3%, augmentation quasi similaire à 2013, qui concerne une augmentation de l'emploi d'insertion de 3%.

L'emploi dans les entreprises de travail temporaire d'insertion adhérentes à la fédération Bretagne augmente en moyenne de près de 6% en 2014, tandis que l'emploi d'insertion dans les activités du déchet reste constant en 2014 par rapport à 2013 malgré une croissance du chiffre d'affaires.



38 545 K€ de produits dont 83% de C.A

- > 32 154 K€ de chiffre d'affaires
- > 23 358 K€ de masse salariale redistribuée
- > 4 666 K€ d'aide aux postes perçue
- > 814 K€ d'impôts et taxes versés
- > 78% des entreprises sous statut commercial



Secteurs d'activités

- Déchets
- Travail temporaire
- Service et transports
- Bâtiment et travaux publics
- Environnement

*ETPI : Equivalent Temps Plein d'Insertion

La preuve de leur finalité sociale

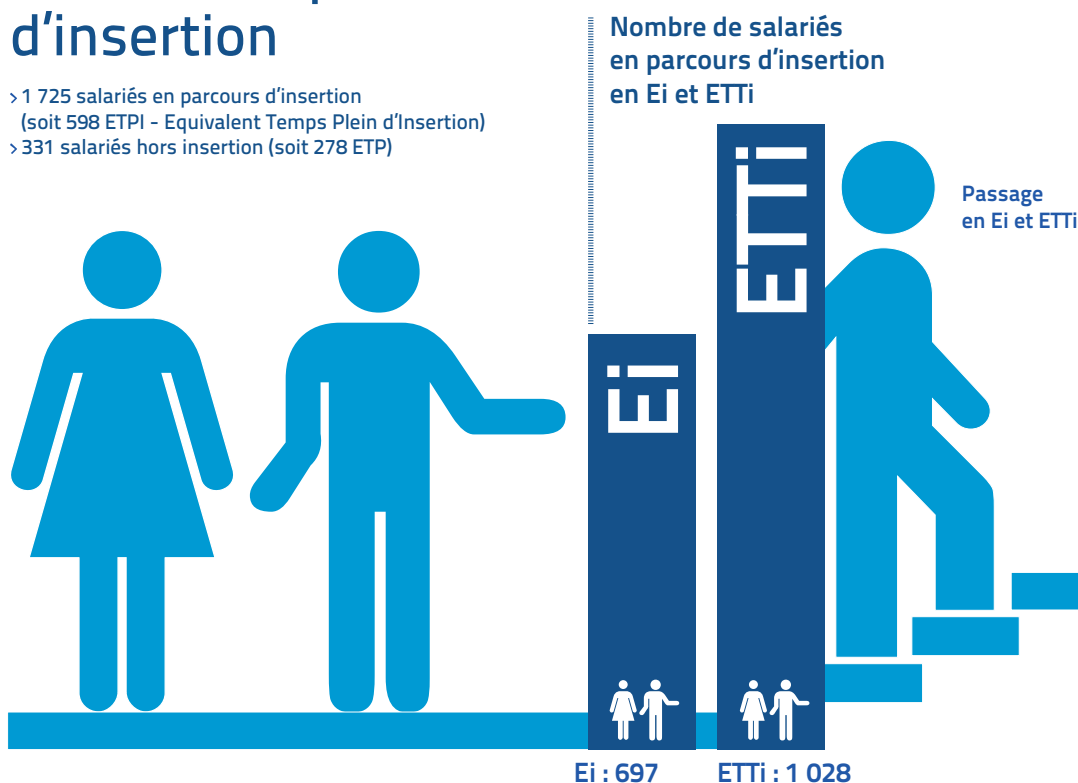
Les entreprises d'insertion de la fédération Bretagne comptent 1 725 salariés en parcours d'insertion, soit 598 équivalents temps plein d'insertion, en 2014. Ceux-ci sont en majorité des hommes, pas ou peu qualifiés, demandeurs d'emploi de longue durée et/ou allocataires de minima sociaux. Les jeunes de moins de 26 ans représentent 28% de l'effectif des salariés en parcours d'insertion et les seniors, 14%.

Comme tout salarié, les personnes en parcours d'insertion sont embauchées sous un contrat de travail de droit commun, en majorité à temps plein, d'une durée maximale de 2 ans. Ils bénéficient en parallèle d'un accompagnement socioprofessionnel individualisé pour préparer leur retour à l'emploi classique.

En conjuguant travail salarié, accompagnement socioprofessionnel, qualification et acquisition de compétences, les entreprises d'insertion permettent à des milliers de personnes éloignées de l'emploi de retrouver travail et dignité chaque année. Elles comptent 330 salariés permanents en 2014, soit 280 équivalents temps plein. Près de la moitié de ces effectifs met en œuvre l'accompagnement et l'encadrement des salariés en parcours d'insertion tandis que l'autre moitié assure des fonctions similaires à toute entreprise classique (direction, gestion financière, commerciale, administrative...) ou sont à la production aux côtés des salariés en parcours d'insertion.

2 056 salariés dont 84% en parcours d'insertion

- > 1 725 salariés en parcours d'insertion (soit 598 ETP - Equivalent Temps Plein d'Insertion)
- > 331 salariés hors insertion (soit 278 ETP)



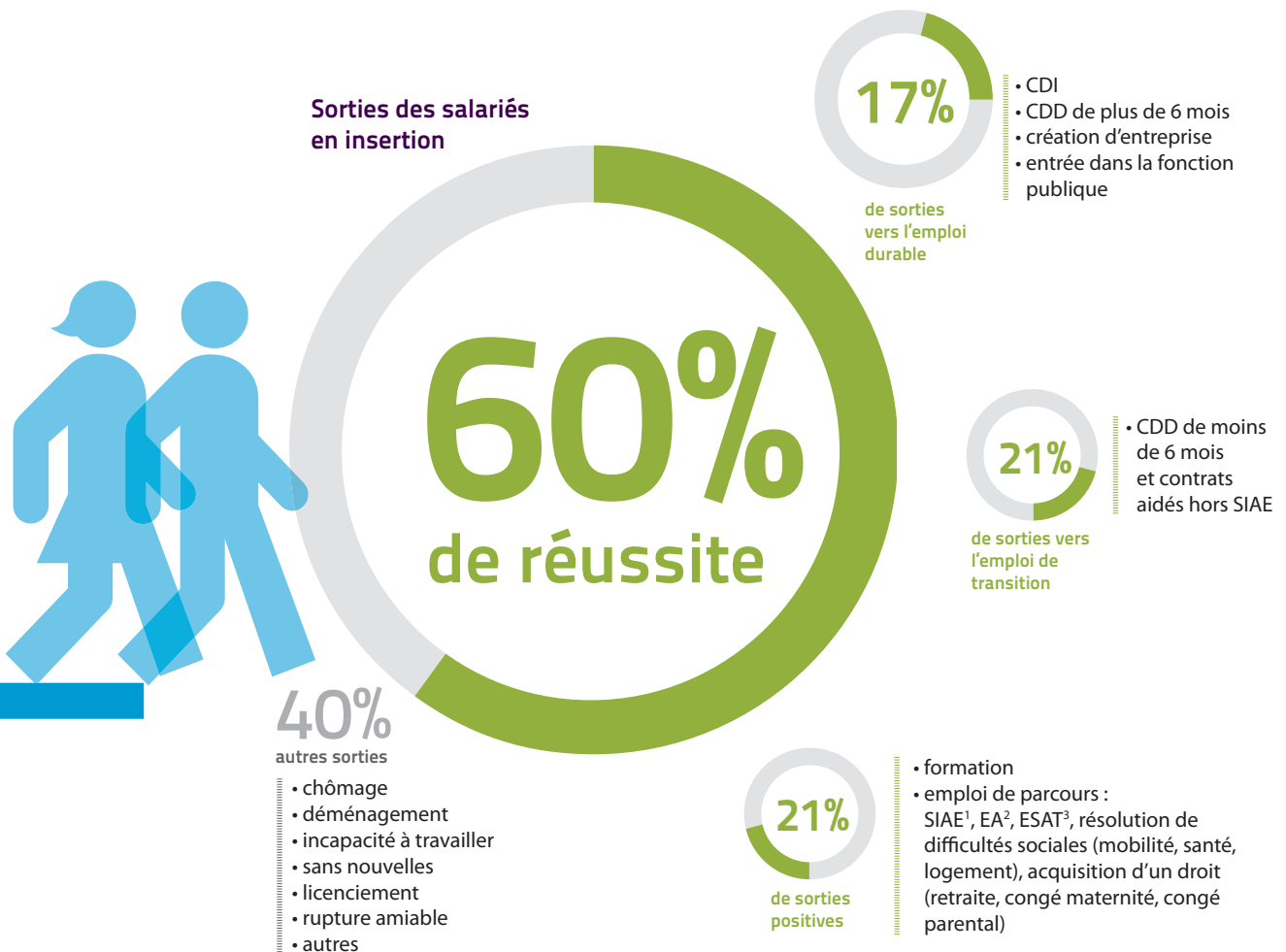
- > 70% de niveau inférieur ou égal au CAP/BEP
- > 48% de demandeurs d'emploi de plus de 12 mois
- > 33% d'allocataires du rSa
- > 28% de jeunes de moins de 26 ans
- > 14% de seniors de 50 ans et plus

La preuve de leur professionnalisme

Les entreprises d'insertion Bretonnes enregistrent un taux de 59% de sorties vers l'emploi et la formation des salariés qu'elles salarient et accompagnent en 2014. 38% des salariés en insertion retrouvent ainsi un emploi en CDI ou CDD à l'issue de leur parcours au sein d'une entreprise d'insertion. 21% s'inscrivent dans une dynamique positive suite à la résolution de problèmes de santé, logement, mobilité, améliorant leur situation, ou poursuivent leur parcours par de la formation ou en intégrant une autre structure d'insertion par l'activité économique ou de handicap. Ces bons résultats illustrent tant le professionnalisme des salariés permanents que l'efficacité des

pratiques sociales mises en œuvre au sein des entreprises d'insertion. La certification AFAQ EI/ETTI - système de management des EI et ETTI - délivrée par l'AFNOR, tiers indépendant, garantit la qualité des parcours d'insertion des personnes éloignées de l'emploi. Elle inscrit également durablement les entreprises d'insertion dans un processus d'amélioration continue de la qualité de leur offre d'insertion.

Début 2015, la fédération Bretagne compte 3 entreprises certifiées AFAQ EI/ETTI et 4 entreprises en cours de certification qualité de leurs pratiques sociales.

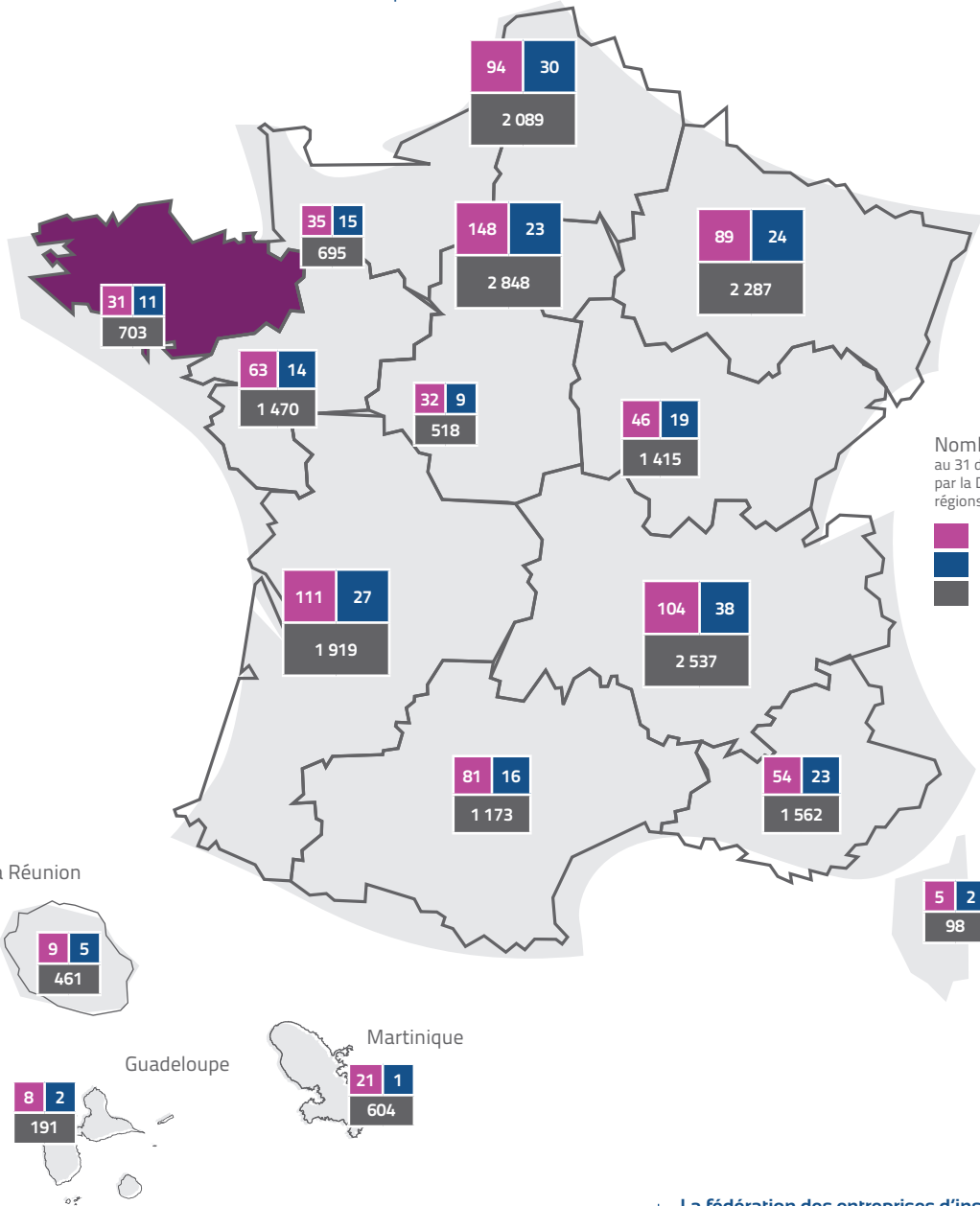


¹ SIAE : Structure d'Insertion par l'Activité Economique

² EA : Entreprise Adaptée

³ ESAT : Etablissement et Services d'Aide par le Travail

42 entreprises en Bretagne à fin 2014 (31 EI et 11 ETTI)
 dont **80% adhérentes** à la fédération
703 postes d'insertion (ETPI)
 soit **84 %** dans les entreprises adhérentes



Nombre d'EI/ETTI et d'ETPI au 31 décembre 2014, communiqué par la DGEFP, par nouvelles grandes régions.

- Nombre d'EI
- Nombre d'ETTI
- Nombre de postes d'insertion (ETPI)



La fédération des entreprises d'insertion Bretagne
 7, rue de Vendée - 29200 Brest
 Tel. : 02 98 02 98 85
contact@lesentreprisesdinsertion.org
www.bretagne.lesentreprisesdinsertion.org
 @lesElbretagne

Avec le soutien de :

